

## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame  Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : CHAILLOUX

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : SEBASTIEN

Vos date et lieu de naissance : 14.01.1985

à Soyaux

Votre profession : Agent Technique

Votre adresse : 5 chemin du Clerc

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 16560 Commune : Aussac - Vodable

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : AGENT COMMUNAL

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

 Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts =>

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Je confirme à nouveau que le Vendredi 31 Janvier 2020 après-midi, je n'ai jamais été voir la secrétaire de mairie pour lui dire en tremblant quoi que ce soit au sujet de M. Lalut et d'une brièvemente conversation avec M. le maire.

**Pièce à joindre :**

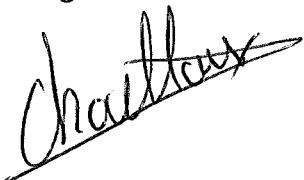
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Sébastien Chailleur  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Aurillac - Vialade Le 12/04/2023

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

